Réunion
« Clause de revoyure »
Nao 2022

Le 1er Décembre 2022
2ème réunion de revoyure

Seule la **Cfdt** était **présente** lors de cette réunion, l'UNSA et la CGC étaient absentes sous prétexte d'une hypothétique action en justice. La CGT n'était pas conviée car non signataire de l'accord.

Pour les **avenants 3**, il est prévu la **stricte application de l'accord**.

Pour les **avenants 1 et 2**, nous avons obtenu le principe d'une **augmentation équivalente à l'inflation de 2022** (indice INSEE IPC), à ce jour 5,9% moins les 2,2% de janvier 2022 **soit 3,7%**. Cela restera à affiner en février quand l'inflation 2022 sera connue. Le versement de cette augmentation sera effectif sur la paye de février 2023 mais **avec effet rétroactif au 1er janvier 2022**.

La **Cfdt** a demandé **un talon** pour **les salaires les moins élevés**, nous attendons le retour de la Direction.

Certains ont beau jeu de vociférer et de menacer d'une action en justice pour avoir l'inflation quand il suffisait de venir s'assoir à la table des discussions pour l'obtenir.